

LES
PROVINCIALES
OU
LÈTTRES ESCRITTES

PAR

LOUIS DE MONTALTE,

A un Provincial de ses amis & aux RR. PP. Jesuites, sur
la Morale & la Politique de ces Peres :

Traduites en Latin

PAR GUILLAUME WENDROCK,
THEOLOGIEN DE SALTZBOURG.

En Espagnol

PAR LE SR. GRATIEN CÓRDERO,
de Burgos.

Et en Italien

PAR LE SR. COSIMO BRUNETTI,
GENTIL-HOMME FLORENTIN.



A COLOGNE,

Chez BALTHASAR WINFELT, M DC LXXXIV.

A V I S

Sur ces Traductions.

Les Lettres de Louis de Montalte qui ont d'abord été connues sous le nom de Lettres Provinciales, ont reçu par tout une si grande approbation qu'il ne faut pas s'étonner si d'habiles hommes ont estimé bienaisés de les faire voir en diverses langues.

Il y a longs tems qu'elles ont été imprimées en Angleterre traduites en Anglois fort elegamment par un Anglois Catholique.

Guillaume Wendorck les a traduites en Latin : & tout le monde demeure d'accord qu'il est difficile de trouver un ouvrage de cette nature plus exact & plus achevé, & dont le tour & les expressions soient plus latines & plus naturelles : sans parler des commentaires qu'il y a joints, où tout les Principes d'une morale vraiment chrestienne sont si bien expliqués & si solidement établis qu'un Prince des plus pieux de ce siècle, croiroit faire une chose fort avantageuse à la Religion de recommander & même de donner ce livre aux Ecclésiastiques de sa connoissance.

La Version Italienne est de M. l'Abbé Brunetti Gentilhomme florentin qui a été connu & estimé à Rome, en France & en Pologne où il est mort depuis quelques années. Comme il tenoit à honneur qu'un de ses Ancestres se fust rendu célèbre pour avoir travaillé à l'embellissement de la langue Italienne, ce luy avoit été un sujet d'en faire une étude particulière afin de la scâvoir dans toute sa perfection. Il fit la Traduction de ces lettres lors qu'il estoit en France il y a plus de 25. ans, & il la laissa à un de ses amis pour en faire ce qu'il voudroit.

Pour ce qui est de la version Espagnole, n'en connoissant point l'auteur & sachant seulement que c'est un Espagnol naturel qui a du mérite, je n'en dis rien davantage. Mais je croy que tout ce qu'il y a de gens d'esprit en ce pays-là luy scâauront gré, de leur avoir donné moyen de voir en leur langue, un des modèles les plus achevés que l'on puisse souhaiter d'une véritable eloquence qui brille par tout d'une infinité de beauté, mais si simples & si naturelles, qu'on croit entendre un entretien, & non pas lire un livre, tant Montalte a su vérifier cette parole d'un ancien, que le chef-d'œuvre de l'art est de faire en sorte qu'il n'y en paroisse point.

LES
PROVINCIALES,
OU
LETTERS ESCRITES
PAR

LOUIS MONTALTE

A un Provincial de ses amis, & aux
RR. PP. Jesuites:

Sur la Morale & la Politique de ces Peres,

En François, en Latin, en Espagnol,
& en Italien.

PREMIERE A D
LETTRE AMICUM
Ecrite à un PROVINCIALEM
PROVINCIAL EPISTOLA PRIMA.
Par De Sorbonicis Contentionibus,
UN DE SES AMIS. Et potestatis proxima fabula,
à Molinistis inducta ad
Censuræ Arnaldinae confe-
ctionem.

*Sur le sujet des Disputes pre-
sentes de la Sorbonne.*

De Paris, ce 23. Janvier, 1656.

MONSIEUR.

Nous étions bien abusés! Je ne suis détroumpé que d'hier; jusques-là j'ay pensé que le sujet des disputes de Sorbonne estoit bien important, & d'une extrême consequence pour la Religion. Tant d'assemblées d'une Compagnie aussi célèbre qu'est la Faculté de Théologie de Paris, & où il s'est passé tant de choses si extraordinaires, & si hores d'exemple, en sont concevoir une si haute idée, qu'on ne peut croire qu'il n'y en ait un sujet bien extraordinaire.

Cependant vous serez bien surpris, quand vous apprendrez par ce recit à quoy se termine un si grand éclat; & c'est ce que je vous diray en peu de mots, après m'en estre parfaitement instruit.

On examine deux Questions: l'une de Fait, l'autre de Droit.

Celle de Fait consiste à savoir, si M. Arnauld est temeraire, pour avoir dit dans sa seconde Lettre qu'il a *lou* exactement le Livre de Jansenius, & qu'il n'y a point trouvé les Propositions condamnées par le seu Pope; & utam-
moins, que comme il condamne ces Pro-
positiones en quelque lieu qu'eller se ren-
contrent il les condamne dans Jansenius,
si elles y sont.

La question sur cela est de savoir,
s'il a pu sans temerité témoigner par
la

A M I C U M
PROVINCIALEM
EPISTOLA PRIMA.

De Sorbonicis Contentionibus,
Et potestatis proxima fabula,
à Molinistis inducta ad
Censuræ Arnaldinae confe-
ctionem.

*Luteræ Parisiiorum, x. Cal. Febr.
Anno 1656.*



*Quanto iam errare versati-
sumus! At illa non fecer-
vit hesterna dies. In his
Sorbonicis turbis rem gra-
vissimam agi, tantumque
non totam Religiem
versi putabamus. Eam opinionem atti-
llerans tot celeberrime Facultatis comi-
tia, tot inauditarum rerum concursus,
quibus non graves aliquas & innicatas
causas subesse vix credibile erat.*

*At tu uscum non mediocriter stupebis,
quo tantus redierit apparatus. Pansis igi-
tuer accipere qua diligenter exquirita cognos-
ti.*

Aguntur duas questiones: una faciem, altera jus attingit.

*Illa est, An temeritatis reus Arnal-
dus, quod in secunda epistola itsa scri-
perit: Jansenii librum accurate à se
perfectum, nec tamen inventas in eo
propositiones illas, quas Innocentius XI:
damonat: exterum illas à se ubilibet
damnari; &c, si sint in Jansenio, etiam
in Jansenio.*

*Queritur ergo, an hac quam præ-
tulit dubitatio sit temeraria, cum quin-
que*